

Deuxième séance, mercredi 14 novembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi N° 24 d'organisation du Tribunal cantonal; 2^e lecture et vote final. – Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007; Direction de l'économie et de l'emploi; Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction de la santé et des affaires sociales. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: MM. Pascal Kuenlin, Olivier Suter, Claude Chassot, Patrice Jordan et Jean-François Steiert.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Communications

Le Président. 1. Je vous informe que ce matin nous recevrons une délégation du Bureau du Grand Conseil du canton du Valais. Il nous rejoindra aux environs de 10 heures et suivra nos débats tout d'abord dans la salle du Grand Conseil, puis, après la pause, depuis le 2^e étage afin de laisser la tribune aux familles des élus.

Je vous rappelle en effet que ce matin auront lieu les élections protocolaires, soit la présidence et les deux vice-présidences du Grand Conseil ainsi que la présidence du Conseil d'Etat. Les bulletins de vote seront distribués en début de matinée, mais les résultats ne seront annoncés qu'après la pause. Ce ne sont pas les seules élections qui nous attendent ce matin. En effet, nous devons également procéder aux élections des assesseurs et assesseurs suppléants des sept justices de paix. Nous vous avons remis à cet effet un extrait du préavis du Conseil de la magistrature. Il s'agit du document vert. Ce tableau vous aidera au moment de remplir le bulletin de vote.

2. Vous avez également reçu une invitation sur vos pupitres, invitation très spéciale, car il s'agit d'une conséquence directe de l'acceptation par le Grand Conseil en mai 2006 de la motion Martin Tschopp (prix pour le travail social et le travail avec les jeunes dans le canton de Fribourg).

3. Avant de poursuivre l'ordre du jour de cette matinée, je vous informe qu'aujourd'hui mercredi 14 novembre est la journée mondiale de la lutte contre le diabète.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de loi N° 24 d'organisation du Tribunal cantonal¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Deuxième lecture

CHAPITRES 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 79 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR,

¹ Message pp. 1682 ss; entrée en matière et première lecture le 13 novembre 2007, BGC pp. 1582 ss.

PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 79.*

Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008: suite de l'examen de détail

Direction de l'économie et de l'emploi

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Le budget général de cette Direction prévoit une augmentation de 35,62% par rapport aux comptes 2006, soit un excédent de dépenses de 161 869 444 francs contre 119 358 831 francs aux comptes 2006. L'augmentation est comme je l'ai dit de près de 36%, donc très importante. La majeure partie provient de l'entrée en vigueur de la RPT, qui touche particulièrement deux services de cette Direction, soit la Promotion économique et le Service des transports et de l'énergie. Dans le domaine de la promotion économique, l'introduction de la nouvelle politique régionale induit une augmentation de 4,5 millions de francs soit près de 83%. Des montants importants sont effectivement prévus comme subventions et investissements dans le cadre des modifications de la loi sur la promotion économique, dont le Grand Conseil sera saisi prochainement.

La création d'un nouveau poste est prévue pour l'engagement d'un responsable de la nouvelle politique régionale. Il s'agira vraisemblablement d'un économiste, qui devra coordonner la mise en place de la nouvelle politique régionale, assurer les relations avec tous les partenaires, évaluer et suivre les projets. Ce domaine de la nouvelle politique régionale constitue pour l'instant une grande inconnue au niveau des incidences financières, ceci d'autant plus que la Confédération vient de restreindre les montants alloués. Dans le Service des transports et de l'énergie, une augmentation de près de 75% par rapport aux comptes 2006 est dans ce budget. Ceci correspond à un montant de 17 750 000 francs. Suite à nouveau à la répartition des tâches Confédération-cantons, le taux de financement passe de 21% à 43% pour toutes les indemnités d'exploitation des différentes compagnies de transport qui sont citées dans les postes du budget et que je ne relèverai pas ici. Je relèverai que les communes, selon la loi sur les transports, participent à raison de 40% aux indemnités octroyées par le Canton au titre de trafic régional. Et pour les investissements de ces compagnies de transport, le pourcentage de financement passe de 56% à 43%.

En ce qui concerne le Service de la formation professionnelle, le changement de forme de subventionnement annoncé interviendra au 1^{er} janvier 2008. Jusqu'au 31 décembre, la Confédération subventionne la formation professionnelle selon le régime des frais dits effectifs, mais dès le 1^{er} janvier 2008, la formation professionnelle sera uniquement financée par un sys-

tème basé sur un versement unique et forfaitaire par personne effectuant une formation professionnelle initiale. Les contributions pour les apprentis suivant leur formation hors canton, à la position 351.002, selon l'accord intercantonal qui est entré en vigueur, sont augmentées dès la rentrée scolaire de 4170 francs à 6000 francs pour un ou deux jours de cours. Pour les apprenants suivant une formation de base comme les écoles de métier mais à plein temps, à l'extérieur du canton, le coût passe de 9380 francs à 12 000 francs par élève. A la position 365.000 (subventions cantonales) se trouve l'estimation de la subvention à l'EMAF, l'Ecole de multimédia et d'art de Fribourg, selon des calculs du nouveau système de forfaits. Une nouvelle convention est en préparation entre la Direction de l'économie et l'EMAF. A la position 366.005, c'est à nouveau une estimation calculée par apprenant et par jour et la valeur de ces forfaits a été calculée selon une enquête nationale auprès des organisations du monde du travail. Il y a aussi un montant prévu pour les investissements. A la position 375.041, sous ce numéro seront dorénavant uniquement comptabilisées les subventions relatives aux locations et constructions pour ce qui touche la formation professionnelle. Pour 2008, l'augmentation est due à la nouvelle construction du site de «Derrière-les-Remparts». Pour ce service, il est encore à relever qu'il y aura l'engagement nouveau à 50% d'une personne prévue pour les apprentis pour le suivi, la coordination des apprentis, je crois que c'est important de le relever.

Au centre de charges 35.10, Service public de l'emploi, à la position 301.100, il est prévu deux inspecteurs de travail pour le contrôle du travail au noir, dont un qui sera pris sur le pool, puisque – vous le savez – il y a plusieurs postes dans le pool mais qui n'ont pas de financement et comme ces inspecteurs génèrent des entrées financières, ceci permet de dégager un poste et le solde du coût est pris en charge par la Confédération. A la position 319.007 un montant de 35 000 francs est prévu pour les frais de fonctionnement de la collaboration interinstitutionnelle, dont on parle et qui est nécessaire. A la position 360.007, la part du canton au financement de l'assurance chômage augmente en raison de la RPT à nouveau et du fait que la capacité financière des cantons n'est plus prise en considération pour effectuer ce calcul. Il est à relever qu'à la position 380.004, la participation des communes pour le fonds de l'emploi baisse de 15 à 14 francs. Dans cette Direction, la Direction de l'économie, il est prévu 24,76 équivalents plein temps nouveaux pour la Direction. Je relèverai pour terminer qu'à la position 331.001, il y a un million d'amortissement prévu pour le nouveau bâtiment de l'école des métiers et à la position 503.000, 14 millions d'investissements avec à la position 660.004 5 millions de subventions fédérales qui ont déjà été acquises selon l'ancienne loi et ainsi on remarque que le canton est bénéficiaire.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. La rapporteure a été très complète dans ses explications, alors je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de faire une intervention sur le *centre de charges 3510, Service public de l'emploi, plus particulièrement la position 380.004 (versements au fonds de l'emploi)*. Ce poste présente un montant de 7 802 000 francs de charges, soit en calculant cette somme un montant de 14 francs par habitant, donc par rapport à cette année 2007, il y a une diminution de 1 franc par habitant, puisque l'année précédente on payait 15 francs par habitant. A la suite d'une question que j'avais posée concernant l'audit du Service public de l'emploi, le Conseil d'Etat avait eu l'amabilité de me répondre que l'utilisation de ce fond se justifiait parce que, finalement, on pouvait y mettre tout ce qui de près ou de loin touchait au chômage et comme le Service public de l'emploi était le service adéquat pour gérer le chômage, ergo, il n'y avait aucune difficulté à faire payer un audit de ce service par ce fond. Dans ce fond, évidemment, les communes sont appelées à verser leur écho, encore que le mot écho n'est peut être pas tout à fait le bon terme, mais néanmoins, les communes, elles participent au financement de ce fond.

Dès lors, je me suis dit que, puisqu'il y avait suffisamment d'argent dans ce fond pour financer des questions liées au disfonctionnement d'un service qui relève directement de la gestion de l'Etat, fût-il directement rattaché à des questions de chômage, il m'a semblé plus important de tenir compte des effets RPT qui, malgré les tentatives de rassurer de la part de M. le Commissaire du Gouvernement en charge des finances, restent quand même une question suffisamment sensible pour certaines communes, je me suis dit que là, si on baissait ce montant de 14 francs à 12 francs, non seulement on réduisait la charge de ce poste, mais aussi on réduisait la charge des communes et puis on empêcherait peut être l'utilisation des fonds à des fins autres que celles du chômage, du financement de programmes d'occupation ou de mesures en faveur de l'emploi, raison pour laquelle donc je vous propose de diminuer le poste de 14 francs à 12 francs. Bien sûr que j'aurais bien aimé que la légère augmentation que je demandais pour l'amendement en faveur de l'agglomération puisse être puisée sur ce poste, mais par un effet pervers des votations de dernière minute, lorsque tous les députés n'ont qu'une seule envie c'est de rentrer chez eux, eh bien, cette proposition ayant été balayée, l'économie sera d'autant plus sensible pour le budget de l'Etat et celui des communes.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'ai déposé un amendement concernant le poste qui vient d'être cité, c'est à dire la *position 380.004 (versement au fonds de l'emploi)*. Je propose une diminution de 75 000 francs à ce poste et cette diminution serait attribuée dans un chapitre suivant de la *Santé publique au centre de charges 3605, position 365.067 (subventions cantonales pour les soins et l'aide familiale à domicile)*. Quelle en est la raison? Il existe dans le canton de Fribourg un service qui s'appelle le Service de relève à domicile, qui permet d'aller décharger des parents qui ont à charge un enfant ou un adulte handicapé à la maison. Ce service a été reconnu depuis longtemps comme étant indispensable pour promouvoir le soutien à domicile et le maintien à domicile. C'est un service qui de plus

est intéressant non seulement pour les bénéficiaires, les parents qui sont soulagés et les enfants qui peuvent en bénéficier, mais aussi pour l'Etat, parce qu'il permet très souvent de retarder, de repousser ou d'éviter une institutionnalisation très onéreuse. Or, que s'est-il passé avec ce service? Lors de l'analyse de la loi sur l'aide et les soins à domicile, notre ex-collègue Paul Sansonnens avait déposé un amendement en commission à l'article 6 pour obtenir le subventionnement de ce service. M^{me} la Commissaire du Gouvernement lui avait garanti que Pro Infirmis, qui gère ce service, serait au bénéfice d'un mandat et qu'il n'y avait donc pas besoin de le mentionner dans la loi. Fort de cette affirmation, M. Sansonnens a retiré son amendement. Lors de la discussion de la loi en plénum en juin 2005, la question a été re-soulevée et M. Sansonnens a remercié M^{me} la Commissaire de prendre en compte cet élément dans l'obtention du budget. Cela n'a malheureusement pas été fait. Je suis personnellement réintervenue lors du budget 2006 et je vous donne juste lecture de l'extrait de la déclaration de la Commissaire du Gouvernement: «J'ai fixé une séance avec les représentants de Pro Infirmis pour trouver pour 2007 un autre financement, que ce soit par la LoRo ou par d'autres fonds à disposition du Conseil d'Etat, parce que je suis convaincue que c'est un service qui mérite notre soutien. On va maintenant élaborer un mandat supplémentaire pour qu'on puisse introduire un montant dans le budget 2008, mais pour 2007, je vous propose de nous faire confiance pour que l'on trouve une solution pour soutenir ce service.» Donc, l'engagement a été pris pour un montant en 2008. Je demande donc que ce montant de 75 000 francs soit mis à cette rubrique et qu'il soit mis en déduction du fond public de l'emploi. Le calcul nous démontrera que 75 000 francs, que nous avons encore en déduction de ces 75 000 francs, 7 727 000 francs qui sont supplémentaires de 650 000 francs au montant qui est ponctionné sur le fond de l'emploi, à savoir 7 075 000 francs. Je vous demande donc de soutenir cet amendement.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich habe eine Frage unter dem Kapitel «Wirtschaftsförderung», Ziffer 362.035 (Kantonsbeiträge an die Gemeinden für Landkäufe und Erwerb von Gebäuden). Ist dies ein so genannter Platzhalter oder ist dies der Betrag, der den Gemeinden bei eventuellen Landkäufen zur Verfügung steht?

Dies ist die erste Teilfrage und die zweite Teilfrage ist: Wird da ein Ausführungsreglement erstellt, damit man die Verfahren kennt?

Die zweite Frage ist für den Betrag darunter, 362.075 (Kantonsbeiträge für Gemeinden an regionale Innovationsprojekte). Ist dies der Betrag, der im Rahmen der NRP den Regionen zusteht oder ist dies noch ein anderer Betrag?

Marbach Christian (PS/SP, SE). In Erwartung der Antwort des Staatsrates auf meine Anfrage vom 20. September und aufgrund diverser Presseartikel erlaube ich mir eine Stellungnahme zum Budgetposten 565.022 (Kantonsbeiträge für erneuerbare Energien).

Leider wird es unserem Kanton laut Auskunft des zuständigen Amtes nicht mehr möglich sein, weiterhin die Finanzhilfen für erneuerbare Energien, wie sie im Energiereglement vorgesehen sind, vollumfänglich zu gewähren. Die im Voranschlag vorgesehene Erhöhung von 400 000 auf 500 000 Franken wird bei weitem nicht ausreichen, um im nächsten Jahr den zu erwartenden Anfragen genügend Rechnung zu tragen.

Ich kann nur schlecht verstehen, warum diesbezüglich nicht mehr unternommen wurde und kann meine Enttäuschung nicht verhehlen. Ein besonderer Effort wäre in diesem Bereich sicher angebracht gewesen und hätte eine richtungweisende und warum nicht auch etwas visionärere Politik des Staatsrates in Energiefragen aufzeigen können. Eine Erhöhung dieses Budgetpostens wäre insbesondere wichtig gewesen, weil sich seit längerer Zeit abzeichnete, dass mit massiv geringeren Subventionsbeiträgen seitens der Eidgenossenschaft zu rechnen war.

In Anbetracht des hier während dieser Budgetdebatte geäußerten, teilweise übertriebenen Sparwillens, scheint es mir jedoch wenig opportun, die eigentlich notwendige Erhöhung dieses Postens zu beantragen. Dies ist ganz sicher im Sinne der Parlamentsmehrheit, und auch im Sinne des FDP-Sprechers, welcher mir und meinen Fraktionskolleginnen und -kollegen wenig Verantwortungsbewusstsein nachsagt und uns vorwirft, unnötig Geld zu verschleudern.

Ich bin sicher, dass es nicht verantwortungsvoller ist, einfach zuzuschauen, wie weiterhin unnötig CO₂ in die Luft geschleudert und kostbare, nicht-erneuerbare Energien verpufft werden, anstatt zielgerichtete, wirtschaftliche und umweltverträgliche Anreize für eine sinnvolle Energienutzung vollumfänglich zu gewährleisten.

Ist es richtig, sich einfach hinter dem Bund zu verstecken und wenig dafür zu tun? Dies mit der Begründung, dass kein Geld vorhanden sei. Wollen wir in Zukunft dem Motto «Hightech in the Green» und dem vorgeschlagenen Regierungsprogramm nachleben, werden wir wohl oder übel tiefer in unseren Geldbeutel greifen müssen und wenn nicht freiwillig, so halt gezwungenermassen. Schade, dass wir dies nicht schon jetzt tun wollen, billiger wird es sicher nicht. Aber Steuerreduktionen sind halt populärer.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de reprendre les thèmes qui ont été évoqués par M^{me} Feldmann et par M. Marbach avec un amendement. Contrairement à M. Marbach, je crois que l'on peut demander une augmentation de ce poste. Effectivement, c'était très choquant de voir que le canton ne voulait pas compenser la perte des subventions fédérales pour les énergies renouvelables pour l'installation au moment où des particuliers se mettent enfin à installer des solutions écologiques pour la production d'énergie renouvelable et à isoler leur maison; le canton ne voulait pas prendre le relais de la Confédération et il coupe ainsi les seuls instruments incitatifs. Ainsi, il prêterite aussi l'économie, qui commence à répondre à cette attente et à mettre le savoir-faire en place pour justement installer enfin des solutions plus écologiques. Je pense que si il y a un moment qui est judicieux pour favoriser la production d'énergie renouvelable dans le canton,

c'est maintenant. On en a les moyens, donc *je vous propose d'augmenter la rubrique 565.022 de 300 000 francs*. La rubrique où on peut compenser cela sans douleur a été évoquée par M^{me} Feldmann: nous avons à la position 362.035 des subventions cantonales pour l'acquisition de terrains et de bâtiments. J'aimerais préciser que je suis tout à fait favorable à cela, mais il me semble que pour cette rubrique, nous n'avons pas de base légale. Il y a une motion que nous allons traiter en principe demain ou après-demain, mais elle demande encore à être votée. Il y a la loi sur la promotion économique qui semble-t-il, d'après ce que l'on a entendu dire, prévoit ce genre de subventions, mais les travaux de la Commission n'ont même pas encore commencé. Cela veut dire que le loi ou la base légale pour cette rubrique sera au mieux en vigueur à l'automne prochain. On peut penser judicieusement que ce montant ne sera pas utilisable en 2008. Donc, je vous propose de mettre en place cette solution pour l'année 2009 et d'accorder ce montant de 300 000 francs pour l'année 2008, là où il y a une demande et un besoin réels, soit les subventions pour l'installation de solutions pour les énergies renouvelables.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Au nom du groupe socialiste, je pense qu'on peut que se rallier à la proposition de la Collègue Christa Mutter. A titre personnel, je suis actif dans la construction au quotidien et je vois que si on coupe ces subventions, l'installation de panneaux solaires, ou d'autres sources d'énergie renouvelable ne se fera pas. C'est déjà juste le minimum qui est donné aujourd'hui pour faire pencher la balance pour que les personnes qui construisent optent pour une solution durable, puisqu'elles regardent forcément aussi comment elles peuvent s'y retrouver. On arrive à faire ces installations uniquement parce qu'il y a ces aides. Je crois que si on les laisse tomber, elles ne vont plus se faire. Notre canton a inscrit dans sa Constitution le développement durable, je crois qu'on a le devoir de continuer, même si la Confédération a, elle, décidé de supprimer ces subventions.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich glaube, meine Kollegin Christa Mutter hat mich falsch verstanden: Ich habe diese Frage nicht gestellt, um diesen Betrag etwa aus dem Budget zu streichen, sondern um genauere Angaben zu haben. Und ich bitte Sie, auch wenn ich für die Erneuerbare Energie bin, dies nicht auf Buckel dieses Budgetbetrages zu machen. Denn wenn Gemeinden sich für eine positive Entwicklung, auch für den Kanton, engagieren, sollten sie nicht bestraft werden und sollten nicht allfällige Subventionen jetzt rausgestrichen werden. Und ich bin überzeugt, dass Gemeinden, die sich wirklich schon Gedanken gemacht haben, auch im Laufe des Jahres 2008, bereit sein könnten, wenn das Gesetz steht.

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Je remercie les différents intervenants pour les différentes questions et propositions d'amendement. Je constate que le fonds de l'emploi suscite quelques discussions et questionnements. Par rapport à l'amendement proposé par M^{me} Schnyder, il est bien évident

que nous n'en avons pas discuté dans le cadre de la commission et je vais laisser M. le Commissaire répondre à cette proposition. Ce que je peux dire, c'est que je pense que tout le monde peut se rallier à l'idée que ce fonds, effectivement financé par le canton et les communes, soit utilisé uniquement pour ce à quoi il est destiné, c'est-à-dire soutenir des mesures de chômage.

Concernant l'amendement de M. Rey pour une diminution et une augmentation au Service de subventions cantonales de soins et d'aide à domicile, sur le fond, on constate à nouveau que cette proposition n'est pas intervenue dans le cadre de la commission. Nous n'avons donc pas pu la traiter. Il y a eu des promesses. Bien évidemment, je suis incapable de prendre position là-dessus même si sur le fond, je soutiens qu'on tienne les promesses qui sont faites.

Concernant les questions de M^{me} Feldmann, les montants prévus – on en a discuté avec M. le Commissaire – vont être pris par la modification de la loi sur la promotion économique, sauf erreur, vous avez peut-être vu la consultation. La commission va siéger la semaine prochaine pour pouvoir vous présenter le projet de modification de la loi sur la promotion économique, qui déterminera vraiment l'utilisation des montants prévus. En fait, c'est bien évidemment pour permettre d'acheter du terrain pour une implantation plus active d'entreprises dans le canton. Bien évidemment, le règlement sera fait par le Conseil d'Etat.

Concernant la question de M. Marbach pour la promotion des énergies renouvelables, il est évident que la Confédération réduit son soutien. Je crois qu'actuellement, tout le monde est bien conscient de l'absolue nécessité d'encourager ces énergies renouvelables. Là, c'est le Conseil d'Etat qui a peut-être les clés pour répondre à cette problématique.

Concernant l'amendement de M^{me} Mutter, là encore une fois, nous n'en avons pas discuté en commission. Je regrette personnellement aussi qu'on ait cette perte de soutien financier pour vraiment encourager les énergies renouvelables. Maintenant, je dirais juste que de mettre les deux choses en opposition... je n'arrive pas à dire si le montant de 300 000 francs prévu pour des acquisitions de terrain interviendra en 2008 ou non. Je laisserai à M. le Commissaire le soin de répondre à la question.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour ses premières réponses et aussi toutes les intervenantes et tous les intervenants pour ce budget de la DEE.

J'essaie de vous donner une réponse aux trois chapitres soulevés: premièrement, la question du fonds de l'emploi, deuxièmement, la question de la nouvelle politique régionale et troisièmement, les énergies renouvelables.

Concernant le fonds de l'emploi, M^{me} Erika Schnyder vous demandait que ce montant pour le fonds de l'emploi soit réduit considérablement. Là, je dois vous rappeler qu'il y avait un fort manque de liquidités à la fin de l'année 2005 et que le Conseil d'Etat a dû réagir très vite pour le mettre de nouveau en ordre. Il a donc jugé nécessaire ou possible de réduire la contribution de l'année prochaine d'un franc pour approcher cette

question de manière assez prudente. Aussi, je vous prie vraiment de refuser la proposition d'aller plus loin. A fin septembre 2007, la fortune du fonds de l'emploi s'élevait à 7,9 millions de francs et le Conseil d'Etat n'a réduit que d'un franc par habitant la contribution du canton et également des communes, bien évidemment, parce que canton et communes doivent participer à la même hauteur.

La proposition de M. Rey, qui se base sur la même rubrique 380.004 mais qui aimerait diminuer de 75 000 francs pour le mettre dans une rubrique pour les subventions pour les soins et l'aide en famille. Là, je dois vous dire tout d'abord que ce n'est légalement pas possible parce que vous avez le fonds de l'emploi qui doit être alimenté selon l'article 39 de la LACI, où il est dit que le fonds de l'emploi est alimenté par le versement porté au budget de l'Etat correspondant au moins à la contribution des communes mentionnées sous la lettre c, par les intérêts du capital et par une contribution des communes de 15 francs par habitant. Là, on avait vraiment maintenant réduit à 14 francs, donc on ne peut pas simplement corriger le montant de ce fonds. Ensuite, un deuxième point, en principe, les réductions budgétaires doivent être compensées dans la même Direction. Enfin, un troisième argument, dans le contexte de cette rubrique que vous mentionnez, selon l'indication de M^{me} la Directrice de la santé publique, il n'y a pas de base légale. De ce fait, on ne pourra pas vraiment y mettre plus d'argent. Je vous propose de rejeter également cette deuxième proposition.

Concernant la nouvelle politique régionale, deux questions concrètes ont été posées par M^{me} Feldmann. La première concerne ces subventions pour l'achat des terrains...

... also die Kantonsbeiträge für den Kauf von Terrains. Die Frau Rapporteurin hat es bereits angetönt: Im Rahmen des Wirtschaftsförderungsgesetzes, das wir total oder partiell revidieren und das wir Ihnen mit Entscheid des Staatsrates von gestern unterbreiten, haben wir entsprechende Bestimmungen vorgesehen, um eben auch solche Massnahmen zu finanzieren und daher wird auch die Frage von Frau Mutter, oder werden die Zweifel von Frau Mutter ausgeräumt. Wir werden also relativ bald eine gesetzliche Grundlage, so hoffe ich wenigstens, zur Verfügung haben, um eben in diesem sehr wichtigen Bereich der Wirtschaftsförderung auch aktiv sein zu können, und ich bin froh, dass Frau Mutter in diesem Bereich auch gesagt hat, dass sie diese Massnahme als sinnvoll erachtet.

La deuxième question de M^{me} Feldmann avait trait à la rubrique concernant les subventions pour la nouvelle politique régionale. C'est également dans le contexte de la révision de cette loi sur la promotion économique qu'on concrétisera ce domaine et, à partir du 1^{er} janvier 2008, on aura des dispositions légales pour pouvoir mener une nouvelle politique régionale active.

Enfin, le troisième thème, extrêmement délicat, c'est celui des énergies renouvelables.

Là, je dois vous rappeler que le Conseil d'Etat a été contraint de tirer le frein de secours, parce que la Confédération avait réduit ses subventions de 65%, de 65%! , en 2007! Si M^{me} Mutter dit que l'Etat de Fribourg n'avait pas vraiment voulu compléter ces manques, ces subventions de la Confédération qui ne viennent pas au

canton, je dois lui dire très clairement que c'est faux! Le Conseil d'Etat a tout de suite pris des mesures très concrètes et, à deux reprises, il a fait des crédits supplémentaires en 2007 pour compenser ces réductions de la Confédération. Il a pris une première décision, un premier arrêté pour 400 000 francs et, lundi passé, un autre crédit supplémentaire de 350 000 francs. Alors, vous ne pouvez pas dire que le Conseil d'Etat n'était pas sensible au contexte des énergies renouvelables. Herr Marbach, Sie haben zu Recht gesagt, wir müssten hier, im Bereich der erneuerbaren Energien, aktiv sein, und wir werden auch weiterhin aktiv sein. Der Staatsrat hat im gleichen Beschluss, in dem er das Reglement angepasst hat, festgelegt, dass er erstens eine Arbeitsgruppe einsetzt, um bis Ende 2008 entsprechende Vorschläge für ein Konzept der erneuerbaren Energien vorzulegen. Und zweitens will ich Ihnen sagen, dass wir im Rahmen der Energiedirektorenkonferenz gegenüber dem Bund jetzt aktiv werden und erwarten, dass der Bund seine Beiträge, die er momentan auf 13 Millionen Franken plafoniert hat, ab Budget 2008 mindestens auf 30 bis 35 Millionen Franken erhöht. Dans ce sens, je vous prie de rejeter toutes les propositions d'amendement ou de correction.

Elections

Assesseurs et suppléants des justices de paix

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Aujourd'hui, nous élisons 16 assesseurs et 48 suppléants des sept cercles de la justice de paix du canton. Le Conseil de la magistrature a en cela anticipé la modification de la loi sur l'organisation judiciaire en prévoyant le double d'assesseurs et de suppléants pour le cercle de la Sarine.

Je ne dirai pas que ces élections ont été faciles. Le Conseil de la magistrature a dû examiner les dossiers de 135 candidats. Il ne lui était matériellement pas possible de recevoir ces candidats. Il y a donc toujours un risque d'appréciation en faveur des personnes sur la base des dossiers. En outre, comme les juges de paix n'ont pas encore commencé leur travail, ils ne pouvaient pas être consultés sur ces candidatures. Heureusement, une telle élection est unique, car elle est due à la réforme des justices de paix du canton. Et tant mieux, car ce fut une tâche énorme, non seulement pour le Conseil de la magistrature mais aussi pour la Commission de justice et le Secrétariat du Grand Conseil, que je remercie pour sa disponibilité et son sérieux!

Certains députés pourraient se demander si le système antérieur n'était préférable, car il ne demandait pas une telle mobilisation du Grand Conseil. Mais le système antérieur était discret, pour ne pas dire secret. Cette nouvelle procédure met le système judiciaire au grand jour. Et, à juger du nombre de candidatures, il suscite un très grand intérêt. Pour les présents postes, comme je vous l'ai dit, pas moins de 135 personnes se sont portées candidates. Seulement en Veveyse, deux candidatures nous manquaient. Le Conseil de la magistrature a étudié ces candidatures en voulant assurer une

certaine continuité, raison pour laquelle certains candidats ont été choisis alors qu'ils approchent de l'âge de la retraite. Nous avons aussi tenté d'assurer une bonne représentation géographique, linguistique et sociale. Je tiens à préciser que maintenant tous les candidats préavisés pour les postes d'assesseur et de suppléant ont produit les extraits du casier judiciaire et de l'Office des poursuites.

Je remercie la Commission de justice pour sa précieuse collaboration. Son président nous a signalé, il y a deux jours, que deux candidats dans la Broye étaient parents en ligne directe. C'est un cas d'incompatibilité au sens de l'article 12 de la loi sur l'organisation judiciaire. Je vous prie donc de suivre la proposition qui vous sera faite par la Commission de justice pour ce district.

Studer Theo (*PDC/CVP, LA*). Je me réfère au rapport de la Commission de justice, qui est bref, parce qu'il se rallie au rapport du Conseil de la magistrature. Cependant, pour quelques cercles, je ferai des remarques au moment où l'on procèdera aux élections dans les cercles concernés et pour le cercle de la Broye, la Commission de justice a changé son préavis; j'y reviendrai.

On pourrait avoir l'impression que la Commission de justice ne fait que d'avaliser les choix du Conseil de la magistrature, mais tel n'est pas le cas. Des discussions substantielles ont eu lieu avec M^{me} la Présidente du Conseil de la magistrature même avant la rédaction définitive du préavis du Conseil de la magistrature.

La Commission de justice remercie le Conseil de la magistrature pour son travail. Il est réjouissant de constater que beaucoup de personnes compétentes ont postulé pour des postes d'assesseur et d'assesseur suppléant. Des juges de paix, des greffiers de justice de paix, des assesseurs et des suppléants sont prêts à mettre leur expérience au service des justices de paix selon le nouveau système. Ainsi la transition de l'ancien régime au nouveau régime sera facilitée. Parmi les personnes qui ont reçu un préavis favorable mais qui ne sont pas proposées, il en est de très compétentes. Malheureusement, pour la Veveyse, il n'y a pas eu assez de personnes postulantes. Ainsi, une élection complémentaire se tiendra l'année prochaine. Finalement, je rends attentif au système d'élection, comme vient de l'expliquer M. le Président du Grand Conseil. La Commission de justice vous propose une procédure pragmatique, qui évite 64 tours de scrutin. J'espère que vous avez étudié minutieusement la feuille explicative et je vous rends attentifs qu'en principe, chaque bulletin de vote est une sorte de tour de scrutin séparé.

Hier, vous avez trouvé sur vos pupitres des feuilles blanches avec la liste de toutes les personnes éligibles. Il s'agit de toutes les personnes qui ont postulé et qui n'ont pas retiré leur candidature. On peut distinguer trois catégories de personnes:

1. les candidats qui ont reçu un préavis favorable et qui sont proposés;
2. les candidats qui ont reçu un préavis favorable mais qui ne sont pas proposés;

3. les candidats qui ont reçu un préavis négatif mais qui sont quand même éligibles et qui ne se sont pas retirés.

Il s'agit par exemple de personnes qui n'habitent pas le même district que la justice de paix concernée.

Pour les élections, je vous prie de prendre les feuilles vertes. La Commission de justice vous propose d'élire les candidats de cette liste selon l'ordre alphabétique, avec l'exception de la Broye, j'y reviendrai.

On commence avec la Sarine. Parmi les quatre assesseurs, M. Wattendorf, qui jusqu'à présent n'a pas siégé dans une justice de paix, est proposé pour ses connaissances linguistiques, parce qu'il est de langue allemande.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). J'interviens juste ici pour m'étonner un peu de la procédure. Nous avons ici systématiquement le rapport du Conseil de magistrature, qui, selon notre nouvelle Constitution, est voulu comme un organe neutre. Je pense que c'est par un pur hasard que nous avons ici une députée qui est présidente de ce Conseil de magistrature. J'aimerais rappeler que c'est simplement la Commission de justice, qui est l'organe de représentation. Je m'étonne juste du fait qu'on ait systématiquement le préavis du Conseil de la magistrature en plénum.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je ne sais pas si j'ai bien compris l'intervention de ma collègue, parce que le préavis est dû à la Constitution. Alors c'est normal que vous ayez ce préavis. Maintenant, si vous ne voulez pas que je parle – c'est peut-être ça – alors je m'abstiendrai de parler. Cela ne me dérange pas! (rires)

Studer Theo (PDC/CVP, LA). C'est effectivement la loi qui prévoit que le Conseil de la magistrature soumet son préavis au Grand Conseil. Il n'y a rien d'autre. Alors la forme dans laquelle cela se fait, on peut en discuter! Nous avons reçu le préavis écrit. On peut se poser la question de savoir si effectivement ce préavis écrit suffit ou s'il faut que quelqu'un se prononce encore oralement au nom du Conseil de la magistrature.

Le Président. Nous avons la chance d'avoir les deux présidents ici dans l'enceinte du Parlement pour nous donner verbalement les constatations et conclusions de leur rapport. Je crois qu'on ne va pas ouvrir la polémique ici par rapport à cette prise de parole. Je propose que cet élément soit discuté dans le cadre du Bureau.

Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008: suite de l'examen de détail

Direction de l'économie et de l'emploi: suite

– Au vote, l'amendement Schnyder est refusé par 60 voix contre 18. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (), Rey (FV, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 18.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 60.

S'est abstenue:

Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 1.

– Au vote, l'amendement Rey est refusé par 58 voix contre 35. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 35.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP),

Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 58.*

– Au vote, l'amendement Mutter est refusé par 56 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 36.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 56.*

S'est abstenu:

Rapporteur (,). *Total: 1.*

– L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2

Rapporteur: **Benoît Rey** (PCS/CSP, FV).

Commissaires: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi; **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Rapporteur. Comme cela est prévu dans la convention qui régit la HES-SO et la HES-S2, cette commission interparlementaire présente à tous les cantons partenaires un rapport sur son activité. C'est ce rapport qui vous a été soumis et dont vous devez prendre acte aujourd'hui. Je pense – et là je fais un clin d'œil au président du Grand Conseil valaisan – que M. Mariétan est très au fait des sagas de ces commissions interparlementaires étant donné qu'il en a été un pionnier et que, comme moi, il peut constater que ces commissions, si elles sont lourdes, arrivent tout de même à faire un certain travail, même s'il leur manque encore un pouvoir décisionnel.

En ce qui concerne le rapport 2007, la commission interparlementaire a siégé trois fois. Selon une habitude prise depuis un certain nombre d'années, la première séance de la commission interparlementaire sert plutôt à prendre des informations sur le fonctionnement de la HES-SO-S2 et à contacter des partenaires, que ce soit au niveau des offices fédéraux ou au niveau des autres structures de formation. Cela a été le cas durant la première séance de cette année avec l'EPFL et avec les universités ainsi qu'avec des représentants de l'Office de la formation professionnelle.

Plusieurs questions ont préoccupé la commission interparlementaire. Tout d'abord le renouvellement de l'autorisation de gérer la HES-SO-S2. Cette autorisation doit être renouvelée et nous avons eu un certain nombre de signes comme quoi l'organisation de la HES-SO posait un certain nombre de questions en termes de gouvernance. J'aimerais à ce sujet-là faire une remarque. La HES-SO-S2 est la plus grande des sept HES de Suisse et comprend à peu près un tiers de tous les étudiants qui sont dans le domaine HES. Elle règne, allais-je dire, sur sept cantons, ce qui complique le nombre d'intervenants, la coordination et tout le travail qu'il y a à faire pour rationaliser les parcours de formation et les filières. C'est une préoccupation permanente de la commission d'arriver à accompagner ce processus.

Dans le même cadre, il y aura une nouvelle convention qui devra être élaborée, convention qui regroupera la SO et la S2, et cette convention, nous espérons la percevoir dans les années 2008–2009 selon l'avancement des travaux. Une nouveauté pour 2008 et pour le budget qui se présente, la Confédération assume ses charges comme convenu au départ de la HES dans le domaine de la HES-S2 et va prendre 30% à sa charge. Ceci soulage évidemment, et vous l'avez vu dans les comptes et dans le rapport du comité stratégique, ce qui soulage le domaine de la HES-S2.

La commission s'est penchée aussi sur l'intégration de la musique et des arts dans le domaine de la HES. Pour le canton de Fribourg, la solution actuellement en cours en ce qui concerne la musique, étant donné qu'il n'y a que deux Conservatoires reconnus à Lausanne et à Genève, c'est que les élèves qui travaillent à Fribourg soient dépendants du Conservatoire de Lausanne.

La délégation fribourgeoise dans cette commission s'est préoccupée de deux éléments en particulier lors de ses séances. L'un est le soutien aux filières bilingues, le canton de Fribourg étant un canton bilingue, nous avons des avantages dans ce domaine. Evidemment, cela nous coûte aussi plus cher au niveau de

l'organisation de la formation. Dans ce sens-là, nous avons appris de la direction de la HES-SO qu'il y a un fonds qui est mis en place pour soutenir des filières bilingues. Le deuxième élément, réjouissant, c'est que dans l'organisation de la HES-SO-S2, il y a une certaine concentration des tâches qui se fait et c'est Fribourg qui, désormais, assume la gestion informatique de toute la HES. Je crois que c'est un bon point pour notre Ecole d'ingénieurs.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Meine Damen und Herren, der Bericht der Kommission war so ausführlich, dass ich momentan nichts an Material hinzuzufügen haben, ich möchte mich nur darauf beschränken, der Kommission, namentlich den Freiburger Vertreterinnen und Vertretern für ihre wichtige und wertvolle Arbeit zu danken.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a examiné attentivement le rapport annuel 2007 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2.

Notre groupe souhaite faire part d'une de ses préoccupations. Il paraît absolument nécessaire que la Confédération reconnaisse que la région de la HES-SO est composée de sept cantons avec une tradition de formation et une relation étroite entre les lieux de formation et les institutions professionnelles, respectivement le tissu économique et social, ceci d'autant plus que notre canton est bilingue. Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens du Conseil d'Etat, qui affirme dans son programme gouvernemental 2007–2011, à la page 9, qu'il souhaite «réussir le pilotage homogène et efficace de l'ensemble des établissements HES fribourgeois, leur conférer une identité commune et les positionner clairement au sein du système de formation». Par exemple, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes est très bien cotée; j'en veux pour preuve les prix régulièrement obtenus par ses étudiants. La Haute école de gestion, très performante, offre une formation trilingue. La Haute école de santé possède un réseau bilingue qui doit être mis en lien avec le réseau de soins. La Haute école fribourgeoise de travail social est la seule école de ce type dans l'espace BE-JU-NE-FR et bénéficie de la confiance des institutions. Il est à notre avis nécessaire, comme le relève également le Conseil d'Etat dans son programme, à la page 20, de favoriser l'innovation en renforçant la collaboration entre les Hautes écoles et les entreprises.

Pour ce qui concerne la Haute école de musique, nous avons pris note des discussions en cours. Pour notre groupe, il est important de soutenir les efforts du Conseil d'Etat pour maintenir un enseignement professionnel sur le site du Conservatoire de Fribourg.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite intervenir en particulier au sujet de la musique. Il est extrêmement important et nous sommes dans une phase délicate de l'implémentation de la HES dans notre canton et du maintien d'un certain nombre d'enseignements sur le site fribourgeois du Conservatoire. Il y va, et il faut faire le lien entre l'enseignement professionnel

et l'Ecole de musique, du maintien de la qualité de la formation que nous pouvons offrir à l'ensemble des élèves et en particulier de leur préparation à l'enseignement pré-professionnel. Les discussions sont en cours, comme cela été indiqué, avec le Conservatoire de Lausanne. Nous avons bon espoir d'arriver au bout et de pouvoir présenter prochainement une modification de la loi au Grand Conseil, qui nous permettra d'intégrer également la musique dans la HES pour le canton de Fribourg.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA), rapporteure. Au budget 2008, l'excédent de charges du compte de fonctionnement se monte à 419 millions de francs, ce qui représente une augmentation de près de 17 millions de francs ou de 4,18% par rapport au budget 2007. Les charges de fonctionnement se situent à 740 millions de francs, un plus de 18,7 millions de francs. Cet accroissement est en grande partie dû aux charges de personnel: plus 20,9 millions et à la prise en considération des effets de la RPT: un plus de 6,2 millions de francs. Il est à relever que le transfert du secteur des constructions scolaires de la DICS à la DAEC a comme conséquence un allègement des charges de 6 millions de francs au niveau des investissements, répercutés à 100% sur le compte de fonctionnement par le biais des amortissements.

Quant au revenu de fonctionnement, il s'élève à 320 millions de francs, un plus de 1,8 million de francs. Cette augmentation aurait été plus marquée sans les effets de la RPT, qui entraîne une diminution des recettes de 3 150 000 francs dans le domaine des subsides de formation.

Die Personalkosten erhöhen sich im Vergleich zum Budget 2007 um 20,9 Millionen Franken, oder um 3,8%, was gesamthaft einen Betrag von 572 Millionen Franken bedeutet.

Diese Erhöhung erklärt sich im Besonderen aus drei Gründen:

1. Eine Anpassung des Konsumentenindex und der Automatismen, was ein Erhöhung von 2,5% oder 10,9 Millionen Franken zur Folge hat.

2. Neue Stellen in gesamthaft 49,24 Vollzeitstellen, das heisst: 6,7 Millionen.

3. Die Beiträge an den AHV-Überbrückungsfonds werden nicht mehr in der Finanzdirektion budgetiert, sondern hier bei der Erziehungsdirektion, was einen Betrag von 3,1 Millionen Franken ausmacht. Die Mehrausgaben für das Personal im Bereich des Vorschulunterrichts oder im Primarschul- und OS-Bereich werden zum Teil mit der Erhöhung des Gemeindeanteils kompensiert.

Die Auswirkungen des NFA sind sowohl in der Zunahme gewisser Ausgaben, wie auch in der Verminderung gewisser Einnahmen zu spüren.

Auf der Ausgabenseite gibt es einen Mehraufwand für die Hilfsdienste, welcher für den Kanton im Betrag

von 3,1 Millionen Franken im Aufwandkonto 3202, Position 362.003 sich niederschlägt, aus dem Grund, dass sich das Bundesamt für Sozialversicherungen für die IV-Beiträge zurückzieht.

Auch das heilpädagogische Institut, im Budget der Universität untergebracht, bewirkt einen Mehraufwand von 3 Millionen, weil auch hier die IV-Beiträge fehlen.

Auf der Einnahmenseite stellen wir eine Verminderung im Bereich der Bundessubventionen im Stipendienwesen fest. In Zahlen ausgedrückt: rund 3 150 000 Franken, dies im Aufwandkonto 3200, Position 460.004.

Eine weitere Konsequenz des NFA ist die Gründung des Amtes für Sonderpädagogik SESAM für welches vier neue Stellen beantragt wurden.

Was den Finanzfluss anbelangt, bewirkt der NFA gesamthaft gesehen eine Abweichung des Budgets der Erziehungsdirektion von 9,4 Millionen.

Was die obligatorische Schulzeit anbelangt, ist allgemein zu bemerken, dass im deutschsprachigen Teil des Kantons Klassen geschlossen werden, hingegen werden im französischen Teil Klassen eröffnet.

Im Budget 2008 ist für das zweite Kindergartenjahr noch kein Betrag vorgesehen, da das Schuljahr 2008/2009 erst im Budget 2009 seinen Niederschlag findet.

Das Aufwandkonto 3220 «Kantonale Lehrmittelverwaltung» ist im Budget 2008 vorsichtshalber noch aufgeführt, obwohl am 1. Januar 2008 das neue Gesetz in Kraft tritt und dieses Amt ein neues Statut erhält, wie zum Beispiel das Strassenverkehrsamt.

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat die Platzprobleme, die in einigen Kollegien unseres Kantons herrschen, diskutiert. Vor allem im «Collège Ste-Croix» und im «Collège du Sud» haben die Schülerzahlen sehr stark zugenommen. Der Staatsrat wird dem Grossen Rat zu gegebener Zeit ein entsprechendes Dekret für Erweiterungsprojekte unterbreiten.

Dies ist der Bericht der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission. Ich bitte Sie, das Budget, so wie es vorliegt, anzunehmen.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie la CFG et sa rapporteure pour le rapport qui vient d'être fait. Je souhaite ajouter un seul élément en relation avec la RPT.

Une partie des coûts liés aux écoles spécialisées figure pour 2008 encore au budget de la DSAS, mais la responsabilité sera transférée au 1^{er} janvier déjà dans ma Direction. Nous agirons avec un budget figurant dans une autre Direction pour l'instant. Cela sera réglé à partir de 2009. Nous devons pouvoir tenir compte de la fin de la période de subventionnement par la Confédération.

Elections

(Résultat du scrutin organisé en cours de séance)

1. Election à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2008

Bulletins distribués: 100; rentrés: 93; blancs: 12; nul: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue *M^{me} la Députée Solange Berset*, à Belfaux, par 60 voix. Il y a 19 voix éparées.

– Sous les applaudissements, l'élue est félicitée et fleurie par les représentants du parti socialiste.

Le Président. *M^{me} Berset*, chère Solange, vous venez d'être élue à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil. La politique bien souvent ressemble à un championnat d'athlétisme. Les disciplines les plus courues y sont la course, la course d'obstacles, la course d'orientation, le saut en longueur, le saut en hauteur mais aussi bien d'autres disciplines. La coureuse de fond émérite que vous êtes apportera au Grand Conseil deux qualités fondamentales: la persévérance et l'endurance.

M^{me} Berset, vous allez bientôt monter sur la troisième marche du perchoir; je devrais dire, en ce qui vous concerne, la troisième marche du podium. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite, en compagnie de vos coéquipiers d'estafette, deux passionnants tours d'échauffement avant la grande course de 2011! Félicitations! (*applaudissements*)

2. Election à la première vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2008

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 11; nuls: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. le Député Pierre-André Page*, à Châtornaye, par 74 voix. Il y a 12 voix éparées.

– Sous les applaudissements, l'élue est félicité et fleuri par les représentants du parti de l'Union démocratique du centre.

Le Président. *M. Page*, cher Pierre-André, vous venez d'être élu à la première vice-présidence du Grand Conseil. Au service des citoyennes et des citoyens, vous l'êtes à plus d'un titre et sous de multiples casquettes, dont certaines moins connues. De tous ces couvre-chefs, c'est certainement le bicolore noir et blanc du trompettiste qui symbolise le mieux le don de soi le plus noble, le plus désintéressé, le plus altruiste. Votre baryton annonce une tessiture grave, mais pas trop. Votre ton est sérieux sans être rigide. Votre jeu, toujours ouvert à une petite fantaisie par-ci ou une ornementation par-là.

M. Pierre-André Page, au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre brillante élection. Vous allez accéder à la deuxième marche du perchoir. Après un an d'entraînement, vos gammes sont maintenant bien rôdées! Il ne vous reste qu'une dernière répétition générale pour maîtriser gammes et roulades et le tout bien

entendu sans perdre le «la» dans le joyeux tintamarre de notre salle de répétition! Félicitations! (*applaudissements*)

3. Election à la présidence du Grand Conseil pour l'année 2008

Bulletins distribués: 101; rentrés: 94; blancs: 0; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M. la Député Patrice Longchamp*, à Torny-le-Grand, par 84 voix. Il y a 10 voix éparses.

– Sous les applaudissements, l' élu est félicité et fleuri par sa famille et les représentants du parti démocrate-chrétien.

Le Président. M. Longchamp, cher Patrice, vous venez d'être élu à la présidence du Grand Conseil. Mais quel est donc votre secret, le secret de votre bonhomie? Serait-elle due au contact de nos charmantes têtes blondes qui peuplent votre salle de classe? Est-ce l'ambiance des fanfares que vous présidez? Ou cette inébranlable sérénité aurait-elle ses racines dans les paisibles terrains d'exercice de la Grande Muette? Quoi qu'il en soit, M. le Président élu, vous accédez sur la plus haute marche du Parlement de notre cher canton.

M. Patrice Longchamp, au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous félicite pour votre brillante élection. Elle nous promet une présidence harmonieuse. J'ajouterai même: sans un bémol de votre cher cornet. M. le Président élu, recevez de tous ceux qui sont de cœur avec vous, non seulement un chaleureux vivot mais aussi l'énergie nécessaire et indispensable afin que vous passiez une année heureuse pour que vous ayez beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette nouvelle fonction présidentielle qui, dès le 1^{er} janvier 2008, sera la vôtre. Félicitations! (*applaudissements*)

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). C'est avec une certaine émotion, mais également avec un brin de fierté que je m'adresse à vous. Merci pour cette marque de confiance que vous m'accordez au moment de gravir la dernière marche qui conduit à la présidence du Parlement cantonal, car les élections demeurent un moment fort de notre vie démocratique. Merci, M. le Président, cher Jacques, pour vos propos bien sentis sous forme d'éloges, qui me touchent et qui vont m'aider à aborder sereinement cette année présidentielle.

Ich möchte mich bei Ihnen allen für das entgegengebrachte Vertrauen ganz herzlich bedanken. Ich werde alles daran setzen, dieses neue Amt mit Gewissen und Begeisterung auszuüben.

En premier lieu, j'aimerais exprimer un sentiment de reconnaissance à toute ma famille, à mon épouse Cathy et à nos trois enfants, Sébastien, Christelle et Corinne. Je pense aussi à mon papa, trop tôt disparu, et à ma maman, présente dans cette salle, ainsi qu'à mes frères et belles-sœurs et à toute ma belle-famille, car dans l'exercice d'une fonction publique, il est essentiel de pouvoir compter sur l'appui de sa famille. Et je redis un grand merci à mon épouse Cathy, qui m'a toujours épaulé et secondé dans toutes mes entreprises.

L'honneur de cette élection, je le reporte aussi sur ma commune de Torny, dans laquelle j'ai expérimenté mes premières démarches politiques et dont j'assume la syndication depuis onze ans, à ses habitantes, à ses habitants et, bien sûr, à mes collègues du conseil communal ainsi qu'à tous mes proches et amis qui m'ont toujours soutenu. Une pensée toute particulière va à mon parti, au groupe démocrate-chrétien, à ma section de la Glâne, ce district que j'associe aux honneurs présidentiels.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le grand soutien que vous venez de me témoigner m'oblige et je vous y répondrai en m'engageant dans une action qui s'étendra sur toute l'année 2008 afin de persuader que le Grand Conseil répond aux préoccupations des habitants de ce canton.

Ich werde dieses Amt zum Wohle aller Mitbürgerinnen und Mitbürger nach bestem Wissen und Gewissen ausüben. Die neue Herausforderung nehme ich gerne an, ich freue mich auf meine verantwortungsvolle Aufgabe.

Le moment n'est pas encore venu pour moi de prononcer un grand discours politique, mais vous me permettez de relever que notre monde devient de plus en plus complexe, notre société de plus en plus éclatée, qu'il existe de nombreux événements que nous ne maîtrisons plus, car certains mécanismes échappent à toute logique et que la vie nous rappelle tous les jours que des choses peuvent évoluer rapidement d'un côté ou d'un autre. L'heure est donc, une nouvelle fois, à la remise en question, une remise en question qui peut aussi être porteuse des germes d'un renouveau.

Pour terminer, je tiens à féliciter chaleureusement la vice-présidente et le vice-président pour leur élection. Je me réjouis de pouvoir travailler avec eux, de pouvoir compter sur leur précieuse collaboration ainsi que celle de notre secrétaire générale, de tout le personnel du secrétariat de notre Grand Conseil et, bien sûr, de nos dévoués huissiers.

Zum Schluss möchte ich Ihnen allen nochmals meinen Dank aussprechen. Ich freue mich riesig auf diese neue Herausforderung und werde sie mit grosser Begeisterung antreten.

Encore un très grand merci à vous toutes et à vous tous pour la grande confiance que vous me témoignez en ce jour. Je peux vous assurer que je vais m'engager avec un grand enthousiasme dans cette nouvelle tâche. Merci pour votre attention! (*applaudissements*)

Le Président. Je vous remercie pour vos propos, qui reflètent l'émotion qui vous habite légitimement en ces moments intenses que représente votre élection au rang de premier citoyen du canton.

4. Election à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année 2008

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 17; nuls: 2; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue *M. Pascal Corminbœuf*, vice-président du Conseil d'Etat, à Domdidier, par 77 voix. Il y a 5 voix éparses.

– Sous les applaudissements, l' élu est félicité et fleuri par sa famille et les autorités de sa commune.

Le Président. M. Corminbœuf, cher Pascal, vous venez d'être élu à la présidence du Conseil d'Etat. M. le Président élu, au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre brillante élection. L'espoir, c'est le respect, nous dit la chanson de Michel Bühler, le respect pour les gens, le respect pour la création, le respect d'autrui et de ses opinions. Votre franc-parler témoigne du respect de la personne, que vous abordez sans jugement et sans a priori que vous soyez face à un chef d'Etat ou à un simple citoyen. Votre second mandat de président s'ouvre sur une législature qui s'annonce radieuse. L'économie est au beau fixe, la démographie est favorable, les grandes tensions sociales se sont apaisées (*rires!*), les finances sont saines et même le prix du lait, une fois n'est pas coutume, a augmenté!

Votre collègue, Directeur des finances, vous le confirmera sans doute, c'est lorsque les choses vont bien que les bonnes décisions sont le plus difficile à prendre. L'aiguillon de l'urgence se fait indulgent, les tentations vaniteuses se multiplient et la sanction paraît bien lointaine. C'est donc maintenant, en ces temps cléments que notre canton a le plus besoin de vos incitations face à des défis internes tels que l'agglomération, les fusions de communes, mais aussi externes tels que la nouvelle répartition des tâches.

M. le Président élu, je vous réitère mes félicitations pour votre brillante élection et vous souhaite une présidence bouillonnante d'idées, fructueuse en collaboration et riche en contacts humains. Félicitations! (*applaudissements*)

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, Chers Collègues, Chère Famille, Cher Syndic, Mesdames et Messieurs, Sehr geehrte Damen und Herren, je remercie M. le Président du Grand Conseil pour ses propos chaleureux et me réjouis de continuer à travailler avec un parlement constructif et de parcourir notre canton avec votre nouveau président 2008, M. Patrice Longchamp. Je félicite les deux autres élus, M. le premier vice-Président, M. Pierre-André Page, et M^{me} la deuxième vice-Présidente, M^{me} Solange Berset.

Was veranlasst uns dazu, uns auf diesen politischen Wettstreit einzulassen, der nebst den Freuden des Wahlkampfes auch viele bittere Momente der Enttäuschung und des Unverständnisses bereit hält?

Bei der Zusammenkunft der Abgeordneten der sieben Parlamente der Westschweizer Regierungskonferenz wurden wir in einem Vortrag darauf aufmerksam gemacht, dass die Politiker nebst den Journalisten jene Personen sind, die am wenigsten Vertrauen geniessen. Ich bin jedoch davon überzeugt, dass wir nicht gewählt werden, um dann schlecht angesehen zu sein oder unsere Gesellschaft schlechter zu machen. Ich sagte an dieser Zusammenkunft letzten Freitag, dass wir, das Parlament und der Staatsrat, den schönen und komple-

xen Auftrag haben, uns zusammensetzen und gemeinsam eine Lösung zu finden, um über unseren legitimen Auseinandersetzungen zu stehen und dass wir erstaunt feststellen werden, dass das, was uns einen muss, wichtiger ist, als das, was uns trennen kann.

Je me réjouis de continuer à donner mon énergie au Conseil d'Etat, une deuxième année de présidence, mais je me pose la question: Qu'est-ce qui nous pousse toutes et tous à nous engager dans ces compétitions politiques qui laissent, au milieu de joies électorales, beaucoup de moments plus amers, de déception ou d'incompréhension? Je l'ai dit lors de la réunion des députés des sept parlements de la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale, quand un intervenant nous a rappelé qu'avec les journalistes, les politiques étaient ceux en qui on avait le moins confiance! J'étais pourtant persuadé qu'on en se fait pas élire ni pour être mal vu, ni pour rendre notre société moins bonne. Je disais lors de cette réunion que nous avions la belle mission complexe de trouver la solution pour nous associer, parlement et gouvernement, pour sortir par en haut de nos controverses légitimes et que nous découvrirons bien rapidement, étonnés, que ce qui doit nous unir est plus important que ce qui peut nous diviser! Ca m'a d'ailleurs beaucoup amusé de retrouver ce que j'avais écrit, il y a 38 ans, lors de ma première élection: «*Notre but n'est pas de diviser mais de rapprocher les bonnes volontés.*» Dès lors, je crois pouvoir dire avec vous tous que dès qu'on s'habitue, il vaudrait mieux laisser sa place à d'autres.

J'aimerais dire un tout grand merci à notre présidente, Isabelle Chassot, et à toute l'équipe du Conseil d'Etat et de la Chancellerie pour tout son travail de mise en place et, surtout, de mise en équipe du nouveau Conseil d'Etat pour parvenir à ce programme gouvernemental, où nous avons vraiment privilégié un renforcement de l'approche transversale des défis à relever par ce canton. Nous sommes toujours plus persuadés que notre canton est un riche creuset qui ne le sait pas assez et qui, surtout, ne sait pas assez le communiquer. Il y a quelques jours, un ancien élu singinois, encore jeune, m'a étonné en expliquant que les Alémaniques et les Romands étaient culturellement et politiquement beaucoup trop différents pour faire une agglomération bilingue dans le centre du canton. Je suis persuadé, et le Conseil d'Etat aussi, que ne pas réussir l'agglomération serait une véritable catastrophe, pas seulement pour notre image vers l'extérieur, mais surtout pour notre maturation cantonale. Fribourg doit continuer à privilégier la liberté qui est inscrite dans son nom pour ne pas laisser les autres nous imposer les modifications structurelles que nous n'aurions pas voulues.

Vor ein paar Tagen hat mir ein junger ehemaliger Gemeinderat aus dem Sensebezirk erklärt, dass die Deutschfreiburger und die «Romands» kulturell und politisch viel zu verschieden seien, als dass sie eine zweisprachige Agglomeration im Kantonszentrum bilden könnten.

Der Staatsrat ist jedoch ganz im Gegenteil davon überzeugt, dass es eine Katastrophe wäre, wenn die Agglomeration nicht zustande kommen würde, nicht nur für das «Image» unseres Kantons nach aussen, sondern vor allem für unseren kantonalen Reifungsprozess. Freiburg muss auch weiterhin der Freiheit, die

der Kanton in seinem Namen trägt, den Vorzug geben und sich nicht von Anderen strukturelle Änderungen auferlegen lassen, die wir nicht gewollt haben.

Je remercie ma famille, qui m'avait encouragé à me présenter à l'élection au Conseil d'Etat, il y a onze ans, en pensant que mes chances étaient presque inexistantes, mais qui m'a malgré tout beaucoup aidé et entouré. Merci à ma commune et à son syndic, Peter Wüthrich, pour sa présence. Je souhaite sincèrement à notre canton une période de travail fructueux, puisque la plupart des élections sont derrière nous et les défis, devant. Je vous remercie de votre attention. (*applaudissements*)

Le Président. Monsieur le Président du gouvernement élu, je vous remercie pour vos propos empreints de l'expérience et de la culture qu'exige la fonction d'homme d'Etat qui vous incarne. Notre canton peut être fier de votre élection et la population, qui ne peut s'exprimer ici, se joint assurément à moi pour vous transmettre un message d'encouragement pour cette lourde tâche qui vous attend. (*applaudissements*)

Budget général de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008: suite de l'examen de détail

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: suite

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Es ist schon viel Wichtiges und auch zu Recht viel Gutes gesagt worden zum Budget. Doch eine Sache habe ich nicht gefunden: Ich habe eine grosse Lupe genommen, um im Budget eine bestimmte Zahl zu finden: Die Zahl für einen Investitionskredit, ja nur schon für einen Planungskredit für den Ausbau der Universität auf dem Terrain «Tour Henri» für die Rechtswissenschaftliche Fakultät war unauffindbar. Vielleicht kann mir Herr Finanzdirektor eventuell sagen, wo der Posten versteckt ist. Um es vorweg zu nehmen: Nicht einmal im Finanzplan ist das Projekt genannt. Der Kanton hat das Terrain längst schon gekauft und das Projekt «Tour Henri» ist zehn Jahre alt. Doch es ruht und ruht und droht sanft zu entschlafen.

Die Professoren, das Rektorat und zuvorderst an allererster Stelle die Studierenden sind in höchstem Masse beunruhigt, drohen abzuwandern und zwar mit unabsehbaren negativen Konsequenzen für den Kanton, die Stadt und das «Image» der Universität. In der Presse konnte man unlängst von einer diesbezüglichen Petition lesen. Vor knapp einer Woche haben sich auch Alumni an einer Veranstaltung der ehemaligen Jus-Studenten der Uni Freiburg mit 200 Teilnehmenden äusserst besorgt gezeigt und haben die Petition unterzeichnet, deren Text ich Ihnen gerne zeige.

Wir haben vor Jahren die Chance verpasst, das Bundesverwaltungsgericht nach Freiburg zu holen. Freiburg ist wieder daran, eine Chance zu verpassen. Alle Rechtswissenschaftlichen Fakultäten der Schweiz, mit denen Freiburg in einem Konkurrenzverhältnis steht, haben in letzter Zeit massiv in die Infrastruktur investiert. Die Zahl der eingeschriebenen Studie-

renden stagniert und ist sogar rückläufig. Das muss uns zu denken geben an der ehemaligen oder immer noch bestehenden Hochburg der Rechtswissenschaft. Gehen Sie einmal einen Vorlesungssaal anschauen oder mischen Sie sich einmal unter die Maturandinnen und Maturanden, wenn sie schnuppern kommen. Viele von ihnen werden der Universität den Rücken kehren, wenn sie die Wahl haben zwischen Freiburg und den neuen, modernen, mit angemessener Infrastruktur ausgestatteten Gebäuden der Universitäten Genf, Lausanne, Bern oder Zürich.

Die Tatsache, dass die Rechtswissenschaftliche Fakultät heute im Beauregard, in Granges-Paccot und an der Miséricorde verstreut ist, trägt ebenfalls wenig zur Attraktivität bei.

Schliesslich noch folgende Rechnung: Von den 1800 Studierenden an der Rechtswissenschaftlichen Fakultät stammen nur 10–15% aus dem Kanton Freiburg. Für auswärtige Studierende erhält der Kanton ca. 10 000 Franken. Mit anderen Worten: 50 Studierende mehr oder weniger heisst 500'000 Franken mehr oder weniger für den Kanton.

Schauen Sie, wie schön und attraktiv sich das Gebäude Pérolles II für die Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät präsentiert. Es verhält sich wie in der Privatwirtschaft: Von Zeit zu Zeit muss in die gewinnbringenden Bereiche investiert werden. Wenn Novartis ein neues Produkt auf den Markt bringt, wird bereits für ein anderes geforscht.

Freiburg hat in der Rechtswissenschaftliche Fakultät nun lange genug geerntet, es ist höchste Zeit, wieder zu säen. Wir wollen nicht zu einer kleinen Provinzuniversität verkommen, der Ausbau der Uni, das Projekt «Tour Henri» duldet keinen Aufschub mehr – 2011 ist zu spät.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Permettez-moi juste une question à M^{me} la Commissaire du gouvernement en ce qui concerne la deuxième année d'école enfantine. Est-ce que vous avez prévu quelque chose au budget, même si cela concerne en fait quelques mois seulement, puisque ce serait pour la rentrée scolaire 2008–2009? Et deuxièmement, est-ce qu'il est prévu que les communes devraient prendre en charge tout ou partie de cette introduction, en tout cas les premières années?

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Wir stehen in der Schweiz und auch im Kanton Freiburg vor einem Hausärztemangel. Knapp 1000 Plätze stehen Studienanfängern der Medizin schweizweit jährlich zur Verfügung. Es braucht 20% mehr, fordert der Schweizerische Wissenschaftsrat. Gesamtschweizerisch werden jährlich nur zwischen 90 und 120 Hausärzte neu diplomiert. Dies entspricht nur zwei Dritteln der Nachfrage. Frau Staatsratspräsidentin: Wir haben eine Universität, die Medizinstudenten ausbildet. Aber die Zukunft dieses Angebotes ist mehr als unsicher, weil es mit den zwei angebotenen Studienjahren nicht «Bologna»-kompatibel ist. Es wäre eine Ausdehnung auf drei Jahre notwendig.

Lors du débat sur le compte-rendu de l'Etat pour 2006, vous nous aviez informé au sujet de la troisième

année de médecine: «S'agissant de l'Université et de la 3^e année de médecine, le Conseil d'Etat sera appelé à prendre position prochainement dans le cadre de la planification stratégique. Il a reçu le projet de planification stratégique mais a donné un mandat complémentaire concernant l'intégration de cette 3^e année, qui serait importante pour la faculté des sciences de l'Université de Fribourg pour être «Bologna»-compatible avec l'ensemble du pays, puisque les études devraient être composées, d'une part, d'un bachelors en trois ans et, d'autre part, d'un master en deux ans. L'Université est dans la touche finale du rapport, qui sera discuté encore avant l'été et les décisions devront être prises à ce moment-là. Nous aurons l'occasion d'informer largement le Grand Conseil, puisqu'une question a été déposée à ce sujet, à laquelle nous répondrons dans le délai fixé.»

Im Budget 2008 fand ich keinen Betrag für die Einführung des dritten Jahres in der Medizin an der Uni Freiburg. Werte Frau Staatsrätin, wo steht der Staatsrat heute in dieser Frage? Gerade angesichts des Hausärztemangels bestünde doch grosser Handlungsbedarf.

Fürst René (PS/SP, LA). Ich habe zwei Fragen: Bei der ersten Frage beziehe ich mich auf das Konto 380.001 des Amtes für Sport auf Seite 104/105, bzw. auf das Konto 380.011 des Amtes für Kultur auf Seite 84/85. Sie sehen einen Betrag von 300 000, bzw. 500 000 Franken, die einerseits in den Fonds für Kultur und andererseits in den Fonds des Amtes für Sport eingespeist werden. Diese Beträge stammen aus den Taxen der durchgeführten Lotterien. Basis für die Verteilung dieser Gelder ist die «Ordonnance du 6 octobre 2003 relative à la constitution du fonds des taxes sur les loteries».

Meine Frage an Frau Staatsrätin lautet: Ist es möglich, die vorher erwähnten Beträge, wie es in der «Ordonnance» vorgesehen ist – «ce produit est reparti annuellement à parts égales entre ces trois domaines» – d. h. den Bereichen Kultur, Soziales und Sport zu gleichen Teilen zuzuweisen?

Ich setze mich hier besonders für den Bereich Sport ein, weil dieser besonders wichtig ist im Zusammenhang mit der Integration, der Prävention und der Gesundheit.

Da ich gerade das Wort habe, möchte ich in diesem Zusammenhang Frau Staatsrätin Chassot im Speziellen und dem Staatsrat im Allgemeinen danken für die Aufnahme des neuen Sportgesetzes in das Regierungsprogramm 2007/2011. Die rasche Vorbereitung eines neuen Sportgesetzes ist wichtig; einerseits um dem kantonalen Fonds für Sport eine gesetzliche Basis zu geben, welche bis heute lediglich mit der «Ordonnance du 27 mai 2003 relatif au fonds cantonal du sport» geregelt ist. Diese Verordnung hatte ursprünglich eine Übergangsbestimmung: «Il sera remédié à cette situation transitoire lors de l'élaboration de la future loi sur le sport, prévue en 2005.»

Andererseits haben wir eine günstige demographische Entwicklung, ich verweise auf Seite 5 des Regierungsprogramms, welche, wie der Staatsrat im Regierungsprogramm 2007/2011 ausführt, auch ein Paket an Ansprüchen mit sich bringt, das den Staat mit neuen Bedürfnissen konfrontiert. Setzen wir also die prallge-

füllten Fonds für jung und alt ein, um diese neuen Bedürfnisse, die der Staatsrat schon heute erkennt, erfüllen zu können und realisieren wir gemeinsam rasch ein neues Sportgesetz zum Wohle unserer Bevölkerung. Hier noch meine zweite Frage: Bis zu welchem Termin denken Sie, Frau Staatsrätin, ist eine gesetzliche Basis für die eingangs erwähnte Vorlage in Form eines Sportgesetzes zur Diskussion im Grossen Rat bereit? Ich danke Ihnen bereits jetzt, Frau Staatsrätin, für die Beantwortung der gestellten Fragen.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA), rapporteure. Ich stelle fest, dass die Fragen, welche Herr Grossrat Fürst und die Grossrätinnen Frau Haenni, Schnyder und Frau Weber gestellt haben, sich direkt an die Frau Staatsrätin richten.

Ich stelle auch fest, dass kein Änderungsantrag gestellt wurde.

Die Fragen betreffen den Planungskredit für einen Ausbau der Universität, Frau Schnyder hat eine Frage zum zweiten Kindergartenjahr, Frau Weber kümmert sich um das dritte Ausbildungsjahr für das Medizinstudium und Herr René Fürst hat konkrete Fragen zu Budgetposten. Da sich diese Fragen direkt an Frau Staatsrätin richten, gebe ich ihr das Wort weiter.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants pour leurs questions relatives à des positions budgétaires de ma direction et j'y répondrai dans l'ordre des interventions.

S'agissant tout d'abord du budget de l'Université, en particulier du budget des investissements, il est exact qu'il n'y a pas au budget 2008 de crédit d'études, puisque c'est par là qu'il faudrait commencer pour le réaménagement du secteur de la tour Henri. Figurent au budget de l'Université, tout de même en faveur de la Faculté de droit, les montants que vous avez acceptés ici dans le cadre du décret pour le réaménagement de la Mensa et des bibliothèques de Miséricorde – ces bibliothèques permettant de doubler les surfaces à disposition de la Faculté de droit et de réaménager le secteur pour les étudiants en particulier – et un deuxième montant plus petit pour la rénovation du stade universitaire de St-Léonard. M^{me} la Députée Hänni a également déposé, il y a quelques semaines, une question écrite à ce sujet, qui nous permettra de donner les informations complémentaires nécessaires. Sans nier l'importance de l'infrastructure pour la Faculté de droit, il y a tout de même lieu de relever dans un premier temps que le secteur de la tour Henri n'a pas été réservé au seul besoin de l'Université mais qu'il est destiné également à d'autres usages, qui nécessitent une planification précise et un crédit d'études – cela prend évidemment du temps – et que l'Université sort maintenant à peine d'un important crédit concernant Pérolles 2, destinée aux sciences économiques et sociales. Ce crédit avait été proposé en son temps à la Faculté de droit, qui avait préféré rester sur le site de Miséricorde. Nous nous attons évidemment à cette tâche et nous aurons l'occasion de répondre plus en détail en lien avec la question écrite déposée par M^{me} la Députée Hänni avec une remarque. Je me réjouis de recevoir les étudiants qui ont

déposé une pétition. Si les alumnis et les professeurs qui l'ont également signée veulent venir chez moi, ils sont les bienvenus.

S'agissant de la question de la députée Schnyder au sujet de la deuxième année d'école infantine, cela me donne l'occasion de préciser un élément. Dans le cadre de la budgétisation au sein de la Direction de l'instruction publique, étant donné que l'année budgétaire et l'année scolaire ne coïncident pas, les postes pour l'année scolaire à venir figurent dans le budget de l'année suivante. Je m'explique. Les postes pour l'année scolaire 2007–2008 – donc la présente rentrée – sont ceux qui figurent au budget 2008. Il n'y avait pas de postes réservés au budget 2007. C'est ainsi que nous pratiquons depuis de très longues années à savoir que nous ne planifions pas pour les quatre derniers mois de l'année et la future rentrée, parce que nous sommes confrontés à un nombre d'inconnus beaucoup trop important. Les communes sont informées de cet élément-là. Donc, effectivement dans le budget en cours qui vous est présenté, il n'y a rien au sujet de la deuxième année d'école infantine. Cela aurait été d'autant plus erroné de le faire, qu'il faut d'abord modifier la base légale. Cette base légale a fait l'objet d'une consultation, ce qui me permet de répondre à M^{me} la Députée Schnyder que la répartition des frais entre les communes et l'Etat faisait l'objet de cette proposition dans le cadre de l'objet mis en consultation et que nous proposons de maintenir la répartition des frais entre l'Etat et les communes, telle que cela est le cas maintenant à travers le pot commun de répartition des charges pour l'école infantine. La consultation vient de se terminer. Nous allons maintenant la dépouiller et je vais saisir le Conseil d'Etat rapidement en souhaitant pouvoir vous présenter une modification du projet de loi pour la deuxième année d'école infantine dans le courant de l'année prochaine encore.

S'agissant de la question de M^{me} la Députée Weber sur la question des études en médecine, je me permets d'indiquer qu'un certain nombre de réponses ont été apportées dans le cadre de la réponse à la question Kaelin Murith sur la troisième année de médecine, dans laquelle nous avons indiqué que nous avons eu des contacts avec la Confédération. Il n'y aura pas d'accréditation d'un bachelor en médecine en Suisse, l'Office fédéral de la santé publique indiquant que seul des masters pourront être accrédités dans ce domaine. Cela signifie – en termes relativement transparents – que Fribourg seul ne pourrait pas ouvrir une troisième année de médecine et demander l'accréditation d'un bachelor. Cela lui serait refusé. Il faut donc que nous présentions ensemble avec une faculté de médecine d'une autre université un bachelor commun. C'est ce à quoi nous nous attelons actuellement. Pour la planification stratégique de l'Université dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle que le Conseil d'Etat a adoptée pour l'Université, la question de la troisième année de médecine a été réservée; le Conseil d'Etat jugeant cette troisième année prioritaire et importante pour maintenir une partie des études en médecine notamment en lien avec le manque de places d'études en Suisse de manière générale. Vous me permettez encore une remarque. On ne peut malheureusement pas faire de lien entre le nombre de places de stages et le

manque de médecins de famille; une des problématiques étant justement que le nombre d'étudiants en médecine choisissant des spécialisations est trop important. Cela est lié à l'image du médecin de famille mais aussi à l'avantage que représentent un certain nombre de spécialisations.

S'agissant de la question du député Fürst au sujet du fonds cantonal du sport et du fonds cantonal de la culture, il s'agit tout d'abord de faire un rappel. Dans le cadre de la loi sur les loteries, il avait été prévu que les taxes sur les jeux et les loteries seraient affectées aux domaines du social, de la culture et du sport. Dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat a pris la décision suivante. Le montant de 1,2 million est réparti effectivement entre ces trois domaines et le montant qui dépasse de 1,2 million fait l'objet d'une répartition également pour ces domaines, mais dans le cadre d'un fond, que nous avons appelé le fond du Conseil d'Etat. Les trois domaines en cause sont le fond social – une ordonnance a été créée à ce sujet – le fond de la culture – nous avons déjà une ordonnance – et nous avons fait une ordonnance pour le fond cantonal du sport. Le Conseil d'Etat, dans le cadre de cette ordonnance, a souhaité que ces montants à disposition servent en premier lieu aux besoins scolaires des jeunes sportifs d'élite. Le canton avait un déficit dans ce domaine. Nous n'avons pas les moyens pour trouver des places de scolarisation pour nos jeunes sportifs d'élite qui veulent arriver à concilier école, études et sport en particulier. Avec le montant tel qu'il figure dans le fond cantonal du sport, nous pouvons répondre aux différentes demandes avec les mêmes conditions que d'autres cantons, à savoir la nécessité pour ces élèves de faire vraiment partie du cadre national et d'être considérés comme des espoirs dans ce domaine-là. Si nous n'avons pas une répartition exactement à part égale, cela tient au fait que les montants pour la culture sont intégrés directement dans le budget de la Direction et servent à couvrir... *[passage inaudible]* ...la participation pour le budget de la culture, puisque nous utilisons les montants versés au fonds de la culture pour cela, tandis que pour les montants versés au fonds cantonal du sport, nous pouvons bénéficier de ces montants pour une action spécifique en fonction de ces jeunes sportifs. Si je considère que le montant à disposition au fonds cantonal du sport est d'environ 700 000 francs, une répartition égale par tiers ne se justifie pas en vertu des besoins différenciés que nous avons. S'agissant de la législation sur le sport, le Conseil d'Etat a adopté hier la réponse à la question de M. le Député Décaillet dans laquelle nous avons indiqué que la législation sur le sport serait pour cette législation. Je souhaite pouvoir mettre en consultation un projet dans le courant de l'année prochaine. Nous pourrions bénéficier d'un soutien juridique dans le cadre des montants réservés pour la mise en œuvre de la Constitution, puisque la législation sur le sport est également un des projets prévus par la nouvelle Constitution. J'espère donc vous saisir prochainement d'un projet, avec tout de même une certaine réserve dans le temps.

– L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modifications.

*Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)*¹

Rapporteur: **Charly Haenni** (PLR/FDP, BR).
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Rapporteur. Par voie épistolaire, vous avez reçu le rapport d'activité 2007 de la commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye. Je rappelle que le mandat est défini par l'article 73 de la convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal. La commission a effectué – sous contrôle – et a exercé sa haute surveillance parlementaire sur le Gymnase. Elle a tenu à cet effet deux séances avec la direction de l'école et la présidente du conseil de l'établissement, actuellement M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud. La première séance du 23 avril 2007 a permis à la commission de prendre connaissance des comptes 2006. Ces comptes n'ont pas appelé à des commentaires particuliers. Quant à la deuxième rentrée scolaire 2007, elle est presque conforme aux estimations – le collège comptant 757 élèves au mois d'août, dont 360 élèves vaudois et 396 élèves fribourgeois. A cet effet, j'ouvre une parenthèse. Cette situation a fait dire à M. Thierry Maire, Directeur du GYB: «En fait, il y a plus de différence entre les filles et les garçons qu'entre les vaudois et les fribourgeois.» Cette situation fait que M. Maire est un des nominés au Grand Prix du Maire de Champagnac 2007. On lui souhaite bonne chance. Parenthèse fermée. Ainsi, de nouveaux enseignants ont été engagés, ce qui porte désormais l'effectif à 84 enseignants. A noter qu'au niveau des prévisions 2008–2009, qui se situaient initialement à 850 élèves, elles se traduiraient notamment par un chiffre de 820, ce qui aura un impact sur le budget 2008. La deuxième séance du 1^{er} octobre a été l'occasion pour la commission de prendre acte du budget 2008 précisément. En raison de la diminution du nombre d'élèves précitée, une nouvelle variante du budget a été présentée à la commission. Elle se traduit par une diminution de 368 000 francs au budget 2008.

C'est avec ces quelques considérations que je vous invite, au nom de la commission interparlementaire, à adopter le projet de budget 2008 du GYB tel que présenté par les Conseils d'Etat respectifs, soit en votant favorablement la position budgétaire 351.008 du budget 2008 de l'Etat de Fribourg «Contribution au Gymnase intercantonal de la Broye» de 6,2 millions. Je précise que ce montant ne tient pas compte de la correction apportée en commission interparlementaire, ceci pour une question de délai d'impression. Merci de prendre acte de ce rapport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter au rapport très complet du président de la délégation fribourgeoise si ce n'est pour remercier les membres

de cette délégation de leur important travail au service du GYB et de son développement. Encore une rentrée et le Gymnase intercantonal de la Broye sera plein.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Cette commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye est composée de 14 députés – 7 fribourgeois et 7 vaudois – avec une présidence tournante entre les deux cantons. Pour l'année 2007, la présidence du conseil de l'établissement est donc assurée par la Conseillère d'Etat responsable du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud, M^{me} Anne-Catherine Lyon. M. Thierry Maire, Directeur du GYB, assiste bien sûr aussi à nos séances ainsi que les chefs des services de l'enseignement secondaire du deuxième degré des cantons de Fribourg et de Vaud. Les deux séances que nous avons eues se sont déroulées sur le site de Payerne – une au printemps pour les comptes 2006, qui ont été acceptés à l'unanimité et une en automne pour le budget 2008. Aujourd'hui, 84 enseignantes et enseignants travaillent dans cet établissement.

Au niveau financier, il ressort qu'un élève coûte 13 555 francs alors qu'au niveau fédéral, il en coûte environ 14 000 francs.

Concernant la présidence de la commission interparlementaire, elle va passer en mains fribourgeoises et sera assurée par le rapporteur du jour pour deux ans, donc par notre collègue M. le Député Charly Haenni. La présidence du conseil de l'établissement sera assurée pour les deux prochaines années par M^{me} Isabelle Chassot, présidente de notre gouvernement et conseillère d'Etat, en charge de la DICS.

Le GYB fonctionne bien, même très bien. Nous en sommes très contents et le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Direction de la santé et des affaires sociales

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Le budget de la santé et des affaires sociales boucle avec un excédent de charges de 561 millions, soit une augmentation de 142 millions par rapport au budget 2007. Cette augmentation provient essentiellement de l'application de la RPT. En effet, la Confédération ne subventionne plus les institutions pour handicapés. Ce domaine a été transmis au canton. Les institutions pour personnes handicapées adultes restent à la DSAS alors que ceux concernant les mineurs seront transférés à la DICS dès 2008, mais le budget reste à la DSAS. L'augmentation du déficit est également due au nouveau centre de charges RHF, Réseau hospitalier fribourgeois, qui comprend donc l'Hôpital cantonal et la reprise de tout le personnel, ce qui fait une augmentation de 774,6 postes de travail pour la Direction, dont 7 dans l'administration.

Concernant les centres de charges, à la santé publique, une diminution importante de 75 millions due au transfert de l'aide à l'assurance-maladie aux assurances sociales, à l'ECAS. Les amortissements de biens hospitaliers des hôpitaux de district, 7,5 millions, sont transférés au RHF. Donc il n'y a plus de subventions

¹ BGC pp. 1832 et ss.

pour les hôpitaux de district. La participation au HIB de la Broye, plus 1 million de charges.

Le nouveau centre de charges RHF prévoit un déficit de 155 millions. Le budget a été établi sur la base des budgets 2007 des quatre sites, soit 144 millions, plus une progression des salaires de 9 millions; amortissement des biens hospitaliers: 7,5 millions; augmentation des dépenses médicales: 5,5 millions. Aux recettes, on prévoit une augmentation de 3 millions à l'activité stationnaire et 10 millions aux soins ambulatoires.

Au Laboratoire cantonal, une dépense de 180 000 francs est prévue pour l'achat d'un appareil. Ce centre de charges sera transféré à la DIAF dès 2008.

Au Service de la prévoyance sociale, forte augmentation de 48,5 millions, due à l'entrée en vigueur de la RTP. Les institutions pour handicapés sont à 100% à la charge du canton.

Subventions cantonales pour les EMS, plus 6 millions, augmentation due à la reconnaissance de 40 lits supplémentaires et également plus de subventions de l'OFAS. L'aide sociale, plus 6 millions de charges. Pour prestations de services par des tiers, un montant de 870 000 francs pour la mise en place du RDU. Ce programme durera quatre ans.

L'application de la nouvelle loi sur les étrangers coûtera 3 millions à l'Etat, notamment les mesures d'intégration et la prise en charge des réfugiés provisoires admis depuis plus de sept ans.

Aux assurances sociales, plus 90 millions de charges, dues, comme déjà signalé, au transfert de l'aide à l'assurance-maladie à l'ECAS, pour un montant de 134 millions et 60 millions de subventions de la Confédération, et un montant de 10 millions, comme déjà dit la veille, pour le financement de l'AI pour la période transitoire, dont 50% à charge des communes.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je suis pour le moins préoccupé par l'évolution des dépenses du Service de l'action sociale. En effet, nous constatons pour 2008 une augmentation de 30% du déficit de fonctionnement pour ce service par rapport à 2007. Simplement deux chiffres pour illustrer cette évolution inquiétante: les subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des Fribourgeois, des Confédérés et des étrangers augmentent de 13% par rapport au budget 2007. Les pertes sur créances des pensions alimentaires augmentent quant à elles de 43%. Ce qui est surprenant, c'est surtout le contexte économique dans lequel cette évolution se produit. En effet, depuis 2004, nous connaissons une forte croissance économique et le taux de chômage n'a cessé de baisser depuis lors. Or, malgré un contexte économique très favorable, les dépenses sociales sont en nette augmentation. La question fondamentale que nous devons nous poser c'est qu'advient-il lorsque, inévitablement, nous devons faire face à un ralentissement économique, voire à des trimestres de décroissance tels que nous en avons connus dans les années nonante? On peut craindre une fois encore, à ce moment-là, une explosion des dépenses sociales.

C'est pourquoi il devient urgent de prendre des mesures, notamment pour lutter contre les abus dans l'aide sociale. Plusieurs cantons ont déjà pris ces derniers mois des mesures drastiques dans ce sens. Je relève

avec intérêt l'idée émise par le Conseil d'Etat dans son programme gouvernemental de mettre sur pied un inspectariat des services sociaux. Puisse cette proposition ne pas être reléguée aux calendes grecques, d'autant plus que nous aurions là un service qui pourrait sans doute s'autofinancer!

Il y a un domaine qui mérite, à mon sens, de nouvelles réflexions, c'est celui des MIS, des nouvelles mesures d'insertion sociale. En parcourant le catalogue des MIS, qui figure sur le site Internet du Service de l'action sociale, il est pour le moins surprenant d'y trouver des massages de bien-être au prix de 45 francs les 45 minutes, des thérapies par le chien au prix de 800 francs par mois ou encore des ateliers de création théâtrale au prix de 1650 francs par mois – je précise: 1650 francs par mois et par bénéficiaire – pour ne citer que trois exemples! A la lecture de ce catalogue des MIS, on peut penser qu'il y a un véritable business du social qui se développe dans notre canton!

Avec ces quelques considérations, j'invite le Conseil d'Etat à être particulièrement attentif à l'évolution des dépenses sociales et surtout à prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre les abus et pour réduire le catalogue des prestations.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Am 1. Januar 2008 tritt das Gesetz über die Organisation der Pflege im Bereich der psychischen Gesundheit in Kraft. In Deutschfreiburg sind die Pflegestrukturen für die Patientinnen und Patienten, die psychiatrische Hilfe benötigen, immer noch unzureichend.

In der Antwort auf ein Postulat unseres ehemaligen Kollegen Nicolas Bürgisser im Jahr 2004 und anlässlich der Beratung über das neue Psychiatrie-Gesetz im vergangenen Jahr hat uns der Staatsrat die schrittweise Entwicklung von Zwischenstrukturen, vor allem in Deutschfreiburg, versprochen und dieser Aufgabe sogar den Status der Vorrangigkeit eingeräumt. Ich zitiere die Medienmitteilung der Direktion für Gesundheit und Soziales vom 12. Juni 2006: «Die Entwicklung von Zwischenstrukturen, an denen es heute fehlt, wird im Projekt des Staatsrates als vorrangig hervorgehoben.»

Im vorliegenden Budget habe ich vergeblich nach Posten für die Realisierung solcher Zwischenstrukturen in Deutschfreiburg gesucht.

Meines Wissen gibt es in Deutschfreiburg ein pflanzenfertiges Projekt, inklusive Businessplan, das nur noch auf grünes Licht für die Realisierung wartet: Das Projekt «Tageszentrum, Haus der Gesundheit II», welches in Zusammenarbeit mit der Fachhochschule Nordwestschweiz erarbeitet worden ist. Meine Frage an Sie, Frau Staatsrätin: Wie steht es in Sachen Umsetzung der Zwischenstrukturen in Deutschfreiburg? Wann wird der Staatsrat sein Versprechen einlösen?

Et maintenant, je prends encore la parole au nom de mon collègue Benoît Rey, qui a dû partir. Il a déposé encore une fois son amendement pour les subventions pour le Service de relève de Pro Infirmis. La compensation est acquise par la reconnaissance de l'erreur budgétaire de 80 000 francs au poste 34.10 (Préfectures). Cela concerne le chiffre 307.000. Cette erreur est reconnue et acceptée par le commissaire du gouvernement.

Je vous invite à soutenir cet amendement pour le bien-être de toutes les familles qui ont besoin d'aide à la maison pour garder leurs personnes handicapées.

Thomet René (*PS/SP, SC*). J'ai déposé un amendement permettant de doter le Service de l'enfance et de la jeunesse d'un poste supplémentaire par rapport au nombre prévu dans le cadre de ce budget. Depuis de nombreuses années, le Service de l'enfance et de la jeunesse revendique des moyens supplémentaires pour pouvoir accomplir ses missions de façon satisfaisante. Ni le Conseil d'Etat, ni la majorité de ce Grand Conseil ne lui en donnent les moyens. On préfère que des assistants sociaux fassent du travail administratif plutôt que du travail sur le terrain. On préfère courir après les problèmes plutôt que d'anticiper. Il est vrai que les problèmes posés par une certaine jeunesse font le lit du programme politique de certains, qui accusent ceux qui veulent faire un travail de suivi et de prévention d'angélisme. Moi, j'appelle ça de la politique machiavélique. On préfère laisser au budget des montants qui ne servent à rien plutôt que d'œuvrer pour l'enfance, la jeunesse et les familles.

A contrecœur, je me résigne et je retire mon amendement.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Le chapitre des subventions cantonales a divers projets de promotion de la santé et de prévention. Une institution s'appelant «Référént maltraitance enfants» est l'un des bénéficiaires des 323 000 francs qui sont prévus au budget 2008. Cette institution, fonctionne-t-elle ou est-ce un projet? Il m'intéresse de savoir quel montant exact leur est attribué et si des subventions ont déjà été attribuées par les budgets précédents? Les initiales indiquent que c'est en rapport avec la Fondation Charlotte Olivier. Cette fondation a-t-elle d'autres projets en cours dans votre Direction?

– Les débats sur ce chapitre du budget sont ici interrompus.

Elections

(*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*)

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 5; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Bernard Aebischer*, à *Marly*, par 76 voix. Il y a 21 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 7; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Denyse Denervaud Spang*, à *Fribourg*, par 80 voix. Il y a 14 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 7; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Christian Gumy*, à *Corminbœuf*, par 81 voix. Il y a 14 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 10; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Matthias Wattendorff*, à *Fribourg*, par 76 voix. Il y a 15 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 86; blancs: 3; nuls: 3; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Michel Allemann*, à *Farvagny*, par 72 voix. Il y a 8 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 86; blancs: 5; nuls: 2; valables: 79; majorité absolue: 41.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Georges Baechler*, à *Givisiez*, par 66 voix. Il y a 13 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 85; blancs: 8; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Fabienne Bapst*, à *Cormagnens*, par 66 voix. Il y a 11 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 86; blancs: 6; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Véronique Blanc Audergon*, à *Posat*, par 68 voix. Il y a 12 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 87; blancs: 13; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Lucas Chocomeli*, à *Bourguillon*, par 62 voix. Il y a 12 voix éparses.

Un suppléant pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 85; blancs: 9; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Eve-Marine Jordan*, à *Fribourg*, par 71 voix. Il y a 5 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 86; blancs: 10; nuls: 2; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Peter Küenzi*, à *Marly*, par 60 voix. Il y a 14 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 85; blancs: 11; nul: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Danièle Mayer Aldana*, à *Fribourg*, par 63 voix. Il y a 10 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 87; blancs: 13; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Sonia Nicolet*, à *Corpataux*, par 62 voix. Il y a 12 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 84; blancs: 15; nul: 0; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jean-Louis Scyboz*, à *Treyvaux*, par 58 voix. Il y a 11 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 87; blancs: 12; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Jacqueline Raemy*, à *Posieux*, par 63 voix. Il y a 12 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 86; blancs: 11; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Christian Seydoux*, à *Posieux*, par 58 voix. Il y a 17 voix éparses.

- La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*
